

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 19 (1927)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Conférence économique internationale  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383646>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pas être développée dans le cadre de cet article, pas plus que la question de savoir ce que les ouvriers peuvent attendre des cartels internationaux et que le problème également très intéressant des rapports entre les tendances impérialistes des grands Etats et les associations des cartels et des trusts.

La politique économique, tant des Etats que des groupements économiques, doit être orientée de telle façon que les cartels, les communautés d'intérêts, les trusts, etc., ne soient pas acceptés tacitement ou combattus, mais qu'ils soient transformés en organisations de la collectivité, dans lesquelles les consommateurs aient aussi leur mot à dire. La chose sera particulièrement indiquée et facilement exécutable lorsque ces groupements seront encouragés par l'Etat. *Il s'agit donc de ne pas favoriser le développement des organisations de producteurs sans restreindre les intérêts personnels des producteurs.* Voilà quelle doit être notre revendication tant sur le terrain national que sur le terrain international.

---

## Conférence économique internationale

*Suggestions présentées aux délégués ouvriers à la Conférence économique internationale de Genève en mai 1927 par l'Union syndicale suisse.*

### I. Directives.

La classe ouvrière organisée dans les syndicats considère la conférence économique mondiale comme une première tentative d'influencer systématiquement les rapports économiques internationaux, comme le premier pas dans la voie de la réglementation de l'économie mondiale. Les représentants des syndicats prennent part aux travaux de la conférence en vue d'agir en faveur d'une organisation de l'économie, mais avant tout afin d'assurer à la classe ouvrière et aux consommateurs une influence déterminante dans la solution de toutes les questions. A cet effet, il y a lieu de postuler l'institution d'une commission paritaire où les représentants ouvriers siègeront à côté de ceux du patronat.

### II. Programme pour les travaux de la conférence.

Le point capital de la conférence est constitué par un ensemble de questions vers lesquelles convergent tous les autres problèmes en discussion: *l'amélioration des relations économiques internationales.* La commission préparatoire a déjà marqué par la façon dont elle a groupé son ordre du jour quelles sont les trois possibilités par lesquelles ce but peut être atteint: 1° allégement des relations commerciales par la réduction de toutes les barrières qui entravent le commerce international; 2° organisation de l'industrie sur une base internationale en vue de la réglementation de la pro-

duction et, partant, de la suppression de la concurrence et de la guerre douanière internationale; 3° encouragement de l'agriculture.

Les représentants ouvriers adhèrent à cet ordre du jour et se prononcent comme suit au sujet des différents points:

### *1. Allégement des relations commerciales.*

Le groupe ouvrier se prononce pour la suppression totale des restrictions et interdictions d'exportation et d'importation de marchandises déterminées, sous réserve de cas spéciaux, où semblables mesures sont commandées par des raisons d'hygiène (par exemple interdiction de stupéfiants, protection contre les épidémies) ou à titre de représailles contre le dumping ou cas semblables, lorsque des intérêts généraux importants doivent être protégés. Il compte sur la conclusion prochaine d'un arrangement international tendant à la suppression des restrictions d'exportation et d'importation, arrangement devant aller plus loin que le projet de convention du comité économique de la Société des nations.

Il appuie la suppression la plus complète possible de toutes les barrières douanières, en premier lieu des droits de douane sur les matières premières et les denrées alimentaires, mais également ceux sur les objets fabriqués, desquels peuvent en être exceptés cependant de faibles droits de douane prélevés dans un but purement fiscal, sur des marchandises dont on peut facilement se passer.

Il combat toutes les formes de dumping, que ce soit l'Etat qui l'applique (primes à l'exportation, subventions, politique de tarifs des moyens de transports) ou les particuliers (politique des prix, d'organisations au bénéfice d'un monopole), sous réserve de cas spéciaux, par exemple lorsqu'une branche économique souffre d'une crise et à condition que les mesures de protection ne soient appliquées que pour la durée de la crise ou en vue de faciliter un changement d'activité.

Il appuie toutes les mesures susceptibles de faciliter les relations commerciales, telles que l'unification des tarifs douaniers, ainsi que, de façon générale, les propositions des Chambres de commerce internationales, pour autant qu'elles concernent ces problèmes, et il demande la ratification immédiate de la convention de Genève relative à la simplification des formalités douanières ainsi que la conclusion d'autres conventions propres à faciliter les relations internationales.

Il estime cependant que ces questions particulières, dont la solution est déjà à l'étude pour une partie d'entre elles, soient traitées dans des conférences spéciales.

En vue de supprimer les barrières douanières, le groupe ouvrier recommande la conclusion de traités commerciaux à long terme qui seront examinés périodiquement quant à la possibilité de réduire les droits de douane. En outre, il y aura lieu d'examiner si par la conclusion d'accords prévoyant des diminutions réciproques

de droits de douane aussitôt qu'un certain nombre de pays les auraient ratifiés, la suppression des barrières douanières n'en pourrait pas être activée. De même, la conclusion d'unions douanières entre plusieurs pays ou groupes de pays pourrait faciliter l'élimination de la politique douanière protectionniste et préparer l'union économique de l'Europe.

## 2. Organisation de l'industrie sur une base internationale.

Les représentants ouvriers ne combattent pas l'organisation de l'industrie sur une base internationale, attendu qu'ils y voient un effort en vue de la réglementation méthodique de la production. Ils attirent cependant l'attention sur les grands dangers qui peuvent résulter pour les ouvriers et les consommateurs de la fusion d'entreprises capitalistes privées et demandent énergiquement que les intérêts de la collectivité soient protégés contre ces dangers. Ils proposent à la conférence économique d'instituer un office chargé de faire une enquête générale sur les organisations internationales de l'espèce (cartels, trusts, organisations patronales poursuivant la hausse des prix) et d'exercer un contrôle permanent sur tous les arrangements internationaux tendant à influencer les prix, ainsi que sur leurs répercussions sur les conditions de la production du marché. D'autre part, il y aura lieu de tendre à ce que ces organisations fassent l'objet dans tous les Etats d'une large publicité. La protection des consommateurs doit être réglée par la législation des différents pays; toutefois un office de contrôle international pourrait à cet effet émettre des suggestions et faire part de ses expériences. La protection douanière devra être refusée aux industries qui se sont assurées des débouchés par des arrangements internationaux.

Le problème de la *rationalisation* est lié à la question de l'organisation de l'industrie sur une base internationale, car souvent la constitution d'organismes internationaux ne tend pas uniquement à l'amélioration des conditions commerciales, mais aussi à l'amélioration des moyens techniques. La classe ouvrière ne s'oppose pas en principe à la rationalisation, mais elle ne peut l'approuver que si elle est protégée contre l'épuisement physique et psychique par une réduction adéquate de la durée du travail et si le résultat de la rationalisation profite également aux ouvriers et aux consommateurs sous forme d'augmentation de salaire et de la réduction du prix des produits et si des mesures sont prises pour combattre le chômage qui pourrait résulter de la rationalisation. La conférence devrait en particulier s'occuper de ce dernier point ou en confier l'étude au Bureau international du travail en commun avec l'Institut international pour l'organisation scientifique du travail. Une grande importance devra être attachée également à l'accroissement de la capacité d'achat des masses, étant donné que l'affaiblissement de cette capacité est une des causes principales des difficultés économiques actuelles.

### 3. *Encouragement de l'agriculture.*

La classe ouvrière a toutes les raisons d'accorder sa pleine attention à la question agraire. D'une part, parce que la situation de l'agriculture, respectivement la capacité d'achat de la population agricole, a une grande influence sur les conjonctures industrielles; d'autre part, parce que la classe paysanne forme dans la plupart des Etats le bastion de la politique douanière protectionniste qui s'affaiblirait dès que l'existence de l'agriculture serait assurée d'une autre manière dans ces pays. On peut envisager comme moyen d'atteindre ce but: le développement de la technique agricole, des institutions de crédit, etc., ressortissant à l'Institut international d'agriculture à Rome; l'amélioration de l'échange des produits agricoles (par exemple par une étroite collaboration entre les coopératives agricoles et les coopératives de consommation); une meilleure répartition internationale du travail agricole par l'entente des producteurs.

### III. Continuation du travail de la conférence.

Les tâches économiques internationales qui ont sollicité à la conférence de Genève l'étude commune des groupements nationaux et sociaux intéressés ne pourront naturellement être résolues en une fois. Au contraire, le travail de cette conférence n'aura une valeur quelconque que s'il est poursuivi d'une façon ou d'une autre, que ce soit par des institutions permanentes tel que l'office suggéré ci-dessus pour l'observation des trusts internationaux de producteurs, que ce soit par d'autres conférences revêtant un caractère général ou chargées du traitement de questions spéciales. La solution d'une autre tâche très importante, que nous citons ici en passant, c'est-à-dire l'observation des conjonctures internationales et l'établissement d'une statistique économique internationale, nécessitera également un office économique central. Dans tous ces cas, le groupe ouvrier revendique une représentation équitable des intérêts de la classe ouvrière; il demande que pour cette représentation on s'en remette pas simplement au bon vouloir des gouvernements, mais que ceux-ci soient tenus à l'accorder.

Le travail de la conférence doit être poursuivi de façon indépendante, en ce sens que le développement des relations internationales est à confier à un office autonome, comme les questions de politique sociale sont soumises au Bureau international du travail. D'une part, on parviendra de la sorte à affaiblir les influences politico-diplomatiques qui constituent l'obstacle le plus dangereux du redressement économique; d'autre part, on facilitera ainsi la participation des Etats qui ne font pas partie de la Société des nations. Pour la même raison, les conférences futures ne devront pas être tenues dans des localités qui d'avance donneront prétexte à certains pays de refuser leur participation.